

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article347>



Protocole de gestion de crise TDC (élève à troubles du comportement)

- Pôle Ressources - BEP - Besoins Educatifs Particuliers des Elèves -



Date de mise en ligne : vendredi 16 octobre 2020

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

Le **protocole de gestion de crise** permet d'anticiper et de formaliser la gestion de ces événements particulièrement traumatiques pour tous.

Il permet de réguler les crises dans le temps, jusqu'à leur disparition.

Il s'inscrit comme **support cadre**, rassurant l'élève sur la capacité des adultes à assumer l'évènement et témoignant de la capacité de l'École à accueillir en son sein tous les élèves de la République.

Le **rapport d'incident** permet de relever les déclencheurs, de consigner les réactions de chacun et d'envisager la clôture et le rachat.

Le **suivi du comportement** permet à l'élève de prendre conscience de son attitude et de ses conséquences. Il témoigne de l'**unité de posture des adultes** à l'école.

Il formalise, en dernière partie, les **tâches d'apprentissages quotidiennes et hebdomadaires, à la mesure de l'élève**, destinées à ré-engager l'élève dans son parcours scolaire.